

<p>➤ Le CA approuve le compte financier 2017 et arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 312,57 ETPT sous plafond et 36,69 ETPT hors plafond d'emplois Santé ▪ 19,80 ETPT sous plafond et 63,67 ETPT hors plafond d'emplois enseignement supérieur ▪ 59 673 699,38 € d'autorisations d'engagement ▪ 58 303 770,74 € de crédits de paiement ▪ 54 158 358,28 € de recettes ▪ - 4 145 412,46 € de solde budgétaire <p>Le CA arrête les éléments d'exécution comptable suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ - 3 774 680,79 € de variation de trésorerie ▪ - 4 052 239,60 € de résultat patrimonial ▪ - 1 539 286,43 € de capacité d'autofinancement ▪ - 2 483 876,55 € de variation de fonds de roulement <p>Le CA décide d'affecter le résultat déficitaire à hauteur - 4 052 239,60 € en report à nouveau.</p>	<p>25 voix pour 6 abstentions</p>	
<p>➤ Le CA émet un avis favorable au renouvellement du mandat de M. Laurent CHAMBAUD à la direction de l'EHESP.</p>	<p>25 voix pour 1 voix contre 5 abstentions</p>	

N.B : Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de ce CA du 13 mars 2018 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.